

# D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

D-2010-041

R-3706-2009

13 avril 2010

---

**PRÉSENTS :**

Gilles Boulianne  
Marc Turgeon  
Jean-François Viau  
Régisseurs

---

**Hydro-Québec**  
Demanderesse

Et

**Intervenants dont les noms apparaissent ci-après**

---

**Décision relative à l'approbation des tarifs des services de transport et du texte des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec***

***Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2010***



### Intervenants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEF de l'Outaouais);
- Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF de Québec);
- Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE/CIFQ);
- Énergie Brookfield Marketing Inc. (EBMI);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Option consommateurs (OC);
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Union des consommateurs (UC);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

## 1. INTRODUCTION

[1] Le 26 mars 2010, la Régie de l'énergie (la Régie) rend la décision D-2010-032 relative à la demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

[2] Par cette décision, la Régie demande à Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) de mettre à jour les données afférentes au calcul des revenus requis de l'année 2010, des tarifs des services de transport, de l'allocation maximale et des contributions maximales pour les postes de départ et de les déposer pour approbation par la Régie. Elle lui demande également de déposer un nouveau texte des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (Tarifs et conditions) reflétant les éléments décisionnels énoncés dans les diverses sections de la décision, ainsi qu'une version anglaise de ce document.

[3] Le 7 avril 2010, le Transporteur produit les mises à jour demandées. Il dépose également un texte révisé des Tarifs et conditions, dans ses versions française et anglaise.

[4] Dans la présente décision, la Régie se prononce sur les mises à jour déposées et sur les tarifs qui en découlent, ainsi que sur le texte révisé des Tarifs et conditions.

## 2. MISES À JOUR DES PIÈCES RELATIVES À LA DÉTERMINATION DU REVENU REQUIS ET DES TARIFS

[5] La Régie a pris connaissance des pièces révisées suivantes déposées le 7 avril 2010 :

- B-37-HQT-5, document 1;
- B-37-HQT-12, document 1.1;
- B-37-HQT-12, document 4;
- B-37-HQT-12, document 5.

[6] Les mises à jour effectuées par le Transporteur sont jugées conformes aux instructions données dans la décision D-2010-032. **En conséquence, la Régie approuve les tarifs qui en découlent, présentés à l'annexe A de la présente décision.**

### **3. TEXTE RÉVISÉ DES TARIFS ET CONDITIONS**

[7] La Régie a pris connaissance des pièces révisées B-37-HQT-12, documents 4 et 5, déposées le 7 avril 2010. Le texte révisé des Tarifs et conditions, dans ses versions française et anglaise, est jugé conforme aux instructions énoncées dans la décision D-2010-032. Ce texte entre en vigueur le 13 avril 2010, à l'exception des articles 15.7 et 28.5 ainsi que des annexes 1 à 7, 9 et 10 et de l'appendice H, qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

[8] **CONSIDÉRANT** la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>1</sup>;

#### **La Régie de l'énergie :**

**APPROUVE** une base de tarification de 16 509,4 M\$ pour l'année témoin projetée 2010;

**APPROUVE**, pour le Transporteur, des revenus requis de l'ordre de 2 999,0 M\$ pour l'année témoin projetée 2010;

**FIXE** les tarifs auxquels l'électricité est transportée par le Transporteur, conformément à l'annexe A de la présente décision. Ces tarifs entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**FIXE** à 2 651 409 800 \$, à l'appendice H des Tarifs et conditions, le montant de la facture annuelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour l'alimentation de la charge locale;

**FIXE** l'allocation maximale du Transporteur pour les ajouts au réseau à 596 \$/kW;

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. R-6.01.

**AUTORISE** les contributions maximales du Transporteur pour les postes de départ telles que présentées par le Transporteur dans la pièce révisée B-37-HQT-12, document 1.1;

**APPROUVE** les versions française et anglaise du texte révisé des Tarifs et conditions déposé sous la cote B-37-HQT-12, documents 4 et 5. Ces textes ainsi modifiés entrent en vigueur le 13 avril 2010, à l'exception des articles 15.7 et 28.5 ainsi que des annexes 1 à 7, 9 et 10 et de l'appendice H qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**DEMANDE** au Transporteur de publier, sur son site OASIS, les versions française et anglaise du texte des Tarifs et conditions incorporant les modifications découlant de la présente décision avec un avis informant ses clients que ces textes ainsi que la présente décision peuvent être consultés sur le site Internet de la Régie à l'adresse suivante :

<http://www.regie-energie.qc.ca>.

Gilles Boulianne  
Régisseur

Marc Turgeon  
Régisseur

Jean-François Viau  
Régisseur

## Représentants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEF de l'Outaouais) représentée par M<sup>e</sup> Stéphanie Lussier;
- Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF de Québec) représentée par M<sup>e</sup> Denis Falardeau;
- Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE/CIFQ) représenté par M<sup>e</sup> Pierre Pelletier;
- Énergie Brookfield Marketing Inc. (EBMI) représentée par M<sup>e</sup> Paule Hamelin et M<sup>e</sup> Pierre Legault;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M<sup>e</sup> André Turmel;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ) représenté par M<sup>e</sup> Geneviève Paquet;
- Hydro-Québec représentée par M<sup>e</sup> Jean F. Morel et M<sup>e</sup> Carolina Rinfret;
- Option consommateurs (OC) représentée par M<sup>e</sup> Éric David;
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M<sup>e</sup> Annie Gariépy;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman;
- Union des consommateurs (UC) représentée par M<sup>e</sup> Hélène Sicard;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M<sup>e</sup> Steve Cadrin.





# Annexe A

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| <b>Annexe A (1 page)</b> |       |
| <b>G.B.</b>              | _____ |
| <b>M.T.</b>              | _____ |
| <b>J.F. V.</b>           | _____ |

### TARIFS DES SERVICES DE TRANSPORT

| <b>Tarifs des services de transport</b> |              |           |   |
|---|--------------|-----------|---|
| <b>Services de transport</b>            |              |           | <b>Tarifs</b>                                     |
| Point à point                           | Annuel       | Ferme     | 75,26 \$/kW/an<br>Cavalier 2010 : -0,07 \$/kW/an  |
|   | Mensuel      | Ferme     | 6,27 \$/kW/mois                                   |
|   | Mensuel      | Non ferme | 6,27 \$/kW/mois                                   |
|   | Hebdomadaire | Ferme     | 1,45 \$/kW/semaine                                |
|   | Hebdomadaire | Non ferme | 1,45 \$/kW/semaine                                |
|   | Quotidien    | Ferme     | 0,29 \$/kW/jour                                   |
|   | Quotidien    | Non ferme | 0,21 \$/kW/jour                                   |
|   | Horaire      | Non ferme | 8,59 \$/MW/heure                                  |
| Réseau intégré                          |              |           | N/A   |
| Alimentation de la charge locale        |              |           | 2 651 409 800 \$<br>Cavalier 2010 : -2 466 100 \$ |